

LM ) EP-2018-0047  
BH )  
AG ) 2019-000864  
KdS )  
etc )

A l'attention de Madame Nancy Mahieu  
Directeur Général  
SPF Economie – Direction de l'Énergie  
Boulevard du Roi Albert II, 16  
B- 1000 Bruxelles



Recommandé avec accusé de réception

Bruxelles, le 24 juillet 2019

Nos réf. : CB/SF/LET/19-57

Contact	Téléphone	e-mail

Concerne :

- **Mise à l'arrêt définitive de l'unité 4 de la centrale des Awirs**
- **Electrabel S.A.**

Chère Madame Mahieu,

Nous souhaitons par la présente vous informer, en application de l'article 4bis de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, de la fermeture définitive de l'unité 4 de la centrale des Awirs (95 MWe), sise Quai du Halage, B-4400 Flemalle, à partir du 1 septembre 2020, pour des raisons de sécurité.

L'unité 4 de la centrale des Awirs, âgée de 52 ans, est une des unités les plus anciennes du parc de production d'Engie. Elle bénéficie actuellement d'un régime régional de support via l'octroi de certificats verts jusqu'au 31 août 2020 (décision CD-15j30-CWaPE du 30/10/2015).

Pour mémoire, le Gouvernement wallon précédent avait lancé en mai 2016 une procédure d'appel à projets concernant l'implantation d'une unité centralisée d'une puissance supérieure à 20 MW alimentée par de la biomasse, pour lequel Engie s'était porté candidat. Néanmoins, en avril 2017, le ministre wallon de l'Énergie et du Climat du gouvernement actuel Jean-Luc Crucke a décidé de ne pas poursuivre cette procédure et d'abandonner la piste des grandes unités biomasse comme contributeur aux objectifs de production d'énergie renouvelable de la Wallonie. Cette position nous a été confirmée au cours de différents contacts que nous avons eus avec les autorités wallonnes compétentes depuis fin 2018.

Compte tenu de ces éléments et de la fin de la période d'octroi de certificats verts (nécessaire afin de garantir la viabilité économique de la centrale) après le 31 août 2020, des investissements importants n'ont pas été réalisés. Ces investissements visaient à prolonger la durée de vie et assurer la fiabilité (entre autres : nouvelle turbine à vapeur, remplacement des tubes de la chaudière, nouveau rotor de l'alternateur, etc.) de l'unité 4 de la centrale des Awirs au-delà du 31/08/2020.

Plusieurs avis d'experts démontrent que l'état des équipements principaux de l'installation (tuyauteries vapeur et turbine à vapeur) ne permettra plus de l'exploiter de manière sécurisée et fiable au-delà du 31/08/2020. La centrale est d'ailleurs actuellement exploitée de façon la plus stable possible (« base load ») afin d'éviter les transitoires et solliciter le moins possible la turbine à vapeur et la chaudière.

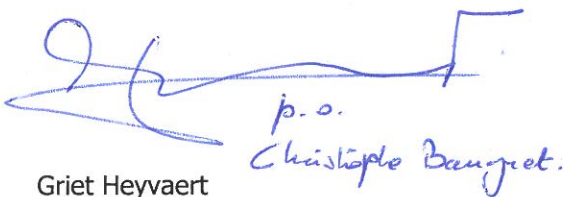


Au-delà des risques liés à l'état de vétusté avancé de la centrale, la centrale des Awirs ne satisfait pas aux critères de performance lui permettant de participer à la réserve stratégique, tels que précisés dans les règles de fonctionnement d'Elia (cf. contingences d'exploitation pour un démarrage à froid).

Pour toutes ces raisons, l'unité 4 de la centrale des Awirs doit être fermée définitivement après le 31/08/2020.

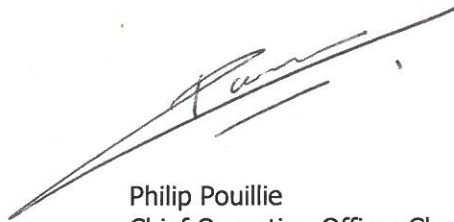
Cette information est par ailleurs envoyée par Electrabel à la Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable, à la CREG et à Elia.

Nous vous prions d'agréer, Madame Mahieu, l'expression de nos sincères salutations.



p.o.  
Christophe Baugnot.

Griet Heyvaert  
Chief Regulatory Authorities & Public Affairs  
Officer



Philip Pouillie  
Chief Operating Officer Cluster Gas Benelux